



Doc. 82

25 septembre 1952

Ordre du jour de la commission des Questions culturelles et scientifiques

Communication

Commission de la culture, de la science et de l'éducation

1.

1. La commission des Questions culturelles et scientifiques avait notamment à son ordre du jour les points suivants :

- a. Communication de M. Brugmans, recteur du Collège d'Europe à Bruges, au sujet du stage européen des inspecteurs de l'enseignement secondaire.
- b. Réponse au rapport supplémentaire du Comité des Ministres.
- c. Projet de Recommandation relatif à un bilinguisme franco-anglais.
- d. Examen du rapport adressé à l'Assemblée Consultative par l'Organisation du Traité de Bruxelles.
- e. Projet de Recommandation relatif à la circulation internationale des livres, des objets d'art et de tous moyens d'information et d'éducation.
- f. Projet de Recommandation sur les moyens d'information et de propagande nécessaires au développement de l'esprit européen. Les points (b), (d), (e) et (f) font l'objet de rapports distincts qui ont été déposés sur le Bureau de l'Assemblée. La présente communication se rapporte seulement aux points (a) et (c).

1.1. Communication de M. Brugmans, recteur du Collège d'Europe.

Cette communication avait essentiellement pour objet les résolutions adoptées à la clôture du stage des inspecteurs d'enseignement tenu au Collège d'Europe à Bruges du 1er au 10 septembre 1952.

La commission a vivement remercié M. Brugmans d'avoir pris, au nom du Collège d'Europe et selon une convention conclue avec le Secrétariat Général du Conseil, l'initiative de réunir les inspecteurs de l'enseignement secondaire des pays membres pour les consulter sur les moyens pratiques de diffuser l'idée d'un « civisme européen ».

Cette idée sera développée dans un ouvrage "Manuel de civisme européen" à paraître au début de 1953.

La commission, approuvant en principe l'initiative, a exprimé unanimement le vœu que le texte de l'ouvrage soit communiqué avant sa publication à chacun des membres de la commission. M. Brugmans a marqué son accord personnel.

Il va de soi, dans l'opinion de la commission, que les experts gouvernementaux auront, de leur côté, à exprimer leur avis au sujet du même texte.



1.2. Projet de Recommandation d'un bilinguisme franco-anglais.

Ce projet tendait à recommander au Comité des Ministres la conclusion :

- a. d'accords bilatéraux en vue de généraliser la pratique courante de l'anglais dans les pays de langue française et, par réciprocité, du français dans les pays de langue anglaise, en particulier en étendant leur enseignement à l'école primaire;
- b. d'une convention internationale pour obtenir des pays qui ne sont ni de langue française, ni de langue anglaise, qu'ils retiennent l'une ou l'autre de ces deux suggestions :
 1. Soit favoriser chez eux la pratique courante de l'anglais et du français;
 2. Soit opter, et de préférence ensemble, pour l'une ou l'autre de ses deux langues, de manière à pouvoir communiquer entre eux et participer en même temps à la communauté linguistique franco-anglaise.

Deux amendements avaient été déposés.

Le premier proposait de substituer au bilinguisme franco-anglais un «trilinguisme» franco-anglo-allemand.

Le second proposait : (a) d'adopter l'allemand, l'anglais, le français et l'italien comme langues officielles du Conseil de l'Europe; (b) de favoriser, par voie d'accords bilatéraux, l'enseignement d'une desdites langues dans les écoles primaires des Etats membres, sur une base de réciprocité.